

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sports, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des concours externes et du concours interne de recrutement de professeurs de sport;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2024 portant composition du jury du concours externe pour le recrutement des professeurs de sports dans l'option « conseillers d'animation sportive » et dans l'option « conseiller technique sportif » ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Est adjoint aux jury des concours externes pour le recrutement des professeurs de sport ouverts au titre de la session 2024 en qualité d'examineur spécialisé :

Examineur spécialisé

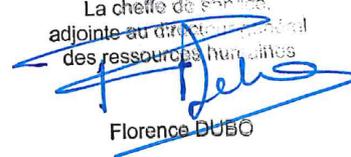
M. Marc ITEMAN
Professeur de sport hors classe

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 avril 2024

La cheffe de service,
adjointe au directeur général
des ressources humaines


Florence DUBO